

Rapport de la sous-commission du budget 2022

Dicastère de l'instruction publique, de la culture et de l'intégration (DICI)

Composition de la sous-commission

Membres :	Madame Carmen Brossard	PS
	Monsieur Laurent Stehlin	Les Verts
	Monsieur Maël Iseli	PLR

La sous-commission du DICI s'est réunie le lundi 18 octobre 2021 en présence des personnes suivantes :

- M. Théo Bregnard, conseiller communal
- Mme Anne Balmer, assistante de direction (procès-verbal)
- M. Pascal Cosandier, directeur de secteur (EOCF)
- M. Fabrice Demarle, directeur de secteur (EOCF)
- M. Alain Fournier, directeur de secteur (EOCF)
- M. Giacomo Laini, directeur administratif (EOCF)
- M. Stéphane De Giorgi, responsable secteur administratif (EOCF)
- Mme Gaëlle Poggiali, responsable finances et administration (EOCF)
- M. Marc Josserand, délégué aux affaires culturelles
- Mme Sylvie Béguelin, directrice des bibliothèques et archives
- M. Régis Huguenin-Dumittan, conservateur du Musée international d'horlogerie
- M. David Lemaire, conservateur du Musée des beaux-arts
- M. Francesco Garufo, conservateur du Musée d'histoire
- M. Xavier Huther, directeur du Muzoo et administrateur du dicastère
- M. Fernando Soria, administrateur des infrastructures

Introduction

Le chef du dicastère souhaite la bienvenue aux deux commissaires présents, Mme Carmen Brossard qui remplace M. Pierre-Alain Borel pour le parti socialiste et M. Maël Iseli qui remplace Mme Crystel Graf pour le PLR. M. Laurent Stehlin est absent.

420 - 430 - 435 - 440 - 445 - 450 - 455 / Ecole obligatoire (EOCF)

Le chef du dicastère souhaite la bienvenue à Mme Poggiali et à M. De Giorgi qui remplaceront M. Laini qui partira prochainement en retraite.

Pour commencer, la direction évoque le futur départ du directeur administratif, dont le poste ne sera pas repourvu mais remplacé par deux postes, M. De Giorgi occupera celui d'administrateur, son poste de responsable administratif étant supprimé et Mme Poggiali qui occupera le nouveau poste de responsable finances et administration. La direction distribue le nouvel organigramme aux commissaires.

Elle évoque ensuite les trois grandes thématiques qui influent sur le budget. La première concernant l'intégration et la collaboration avec le service de l'enseignement obligatoire (SEO) ; en 2013, le Canton a adhéré à l'accord intercantonal sur la pédagogie spécialisée voulant une scolarité plus inclusive pour les élèves en situation de handicap et impliquant un certain nombre de moyens à mettre à disposition. On ressent aujourd'hui une pression sur l'EOCF, avec notamment ses classes de formation spécialisée et parfois le ressenti que notre école est perçue comme réfractaire à cette inclusion, ce qui n'est bien sûr pas le cas ; force est de constater que les mesures octroyées par le Canton pour les élèves en situation de handicap sont insuffisantes pour offrir un enseignement avec la qualité attendue. L'école a, de son côté, mis en place d'autres mesures de soutien pédagogique, avec notamment l'engagement de maître-sses socio-professionnel-les pour les classes TE+ en soutien avec l'AI.

Une autre problématique vient des relations avec les parents d'élèves arrivant en 1^{re} année. Globalement la collaboration est bonne, mais nous avons quelques cas où les parents sont véritablement dans le déni des problématiques de leur enfant. Par ailleurs, l'engagement de six assistant-es socio-éducatif-ves (ASE) a permis de détendre la situation, mais il reste du personnel supplémentaire à engager pour certains élèves et la collaboration avec l'office de l'enseignement spécialisé (OES) reste difficile. La cheffe de

département a été saisie de ces problématiques par le biais d'un courrier du Conseil communal.

Un rapport avait également été envoyé à sa prédécesseur dont nous espérons avoir un retour prochainement. L'objectif cantonal est de n'avoir qu'environ 4% de classes spécialisées, alors que nous en sommes à 9% à l'EOCF. Notre cercle scolaire est donc spécialement visé par cette mesure et notre rapport demande de ne pas démanteler les outils en place qui fonctionnent avant d'en mettre en place des nouveaux. Il s'agit avant tout de prendre en compte la population spécifique de notre ville et sa réalité socio-économique L'EOCF préconise la mise en place de critères clairs dès l'entrée à l'école de ces enfants, sans tomber dans un cadre trop rigide non plus.

La deuxième thématique évoquée est le contexte socio-éducatif et les phénomènes préoccupant des bandes de jeunes, comme la montée en puissance de "La 47" qui est surveillée de près depuis plus d'un an, avec de jeunes élèves qui ont des frères plus âgés impliqués et qui peuvent les utiliser pour les besoins de la bande. Un autre axe d'inquiétude est le manque de jeunes pratiquant des activités parascolaires, avec 30% des élèves qui n'en ont pas (un proportion deux fois plus grande que dans d'autres communes). Finalement, une attention particulière est portée à une culture machiste et une dévalorisation du monde du travail qu'on observe chez une partie des élèves.

Constatant encore que 51% des adultes n'ont pas un seuil d'autonomie suffisant en lecture et compréhension écrite, la brochure destinée aux parents sera éditée dans une version en langue facile à lire et à comprendre. Plusieurs autres préoccupations de l'EOCF rejoignent celles qu'avaient émises le Parlement des jeunes auprès du Conseil général, notamment la mise à disposition de protections hygiéniques ou sur la question de l'éducation sexuelle et de la transidentité sur lesquelles l'école travaille activement.

Finalement, la direction évoque l'éducation numérique, pour laquelle le Grand conseil a pris un arrêté en juin dernier. Sa mise en œuvre a été reportée d'une année, soit une entrée progressive dès août 2022 pour les 3^e et 7^e années. Dans les grandes lignes, pour les 1^{ère} à 6^{ème} année, ce type d'enseignement sera intégré à l'enseignement ordinaire, de la 7^{ème} à la 10^{ème} on ajoutera une période à la grille horaire des élèves et en 11^{ème} année, il est déjà utilisé dans les options. Des référents en éducation numérique sont en formation pour obtenir un CAS MITIC (un pour chaque secteur qui formeront à leur tour leurs collègues).

Au niveau des coûts, les cercles scolaires devront payer selon la répartition habituelle la période supplémentaire de 7^e à 10^e et des remplacements pour la formation des enseignants. Par contre, au niveau du matériel informatique supplémentaire, celui-ci sera pris en charge par le Canton.

La direction précise finalement qu'il y a une légère diminution des salaires des enseignants correspondant à la fermeture d'une classe qui a eu lieu au début de cette rentrée scolaire.

500 / Service des affaires culturelles

Le chef du dicastère présente le nouveau chef de service qui reprend le budget de son prédécesseur. Ses liens forts avec La Plage dont il est issu devraient permettre de renforcer nos liens avec les divers milieux culturels, en particulier alternatifs de notre ville. Il évoque également le choix d'un mandataire pour le projet Capitale culturelle suisse (CCS) en la personne d'Olivier Schinz.

Le délégué se présente ensuite rapidement et se réjouit de la découverte de ce budget qui témoigne d'efforts, même modestes, envers certains acteurs tout en respectant les objectifs budgétaires. Les accords de positionnements stratégiques (APS) permettent à la culture continue de bien se développer dans notre région. Le principal changement se situe au niveau des charges de personnel, avec un 80% en moins pour le poste d'administrateur du dicastère, l'administrateur actuel prenant ses fonctions de directeur du Muzoo dès 2022.

Au niveau des subventions, peu de variations, si ce n'est une nouvelle ligne de conduite, en concentrant les soutiens auprès d'institutions, comme par exemple le Théâtre des Abeilles, le Zap théâtre ou Grand Cargo, particulièrement touchées par la covid-19. En consolidant même modestement ces structures, on espère qu'elles pourront poursuivre leur engagement culturel. À noter que l'on privilégie le financement d'institutions qui se situent dans différents quartiers de la ville et non au centre. Une même logique est appliquée pour le milieu de la musique et pour les arts de la rue, avec le maintien de la subvention de 2021. Nous avons également pu voir apparaître le Centre de création helvétique des arts de la rue (CCHAR) et bientôt une maison du Pantin entièrement rénovée. Le délégué mentionne encore la bourse pour l'atelier de Buenos Aires qui est attribué à La Chaux-de-Fonds cette année.

Le chef du dicastère ajoute que les APS devraient en grande partie financer l'avancement du projet CCS.

Un des commissaires relève que l'annonce qui est faite de faire le choix de la culture alternative n'en n'est pas vraiment un car le montant attribué est 2 fois supérieur à la diminution appliquée au TPR. Ces augmentations sont compensées par une légère réduction des soutiens ponctuels (arts de la scène indépendants), du TPR ainsi que par la suppression du poste d'administrateur du dicastère à hauteur de 80%. Il est également demandé s'il est possible d'obtenir une comparaison des subventions à la culture entre les différentes villes romandes.

501 / Bibliothèque de la Ville (BV)

La cheffe de service explique qu'il n'y a pas de changements notables au niveau du budget, sauf le budget informatique qui apparaît maintenant dans chaque service. Un important travail a été effectué sur le projet des archives et du réaménagement des combles, pour lesquels des budgets avaient été votés. Même si cette année, les bibliothèques n'ont pas été fermées, on constate néanmoins une baisse du taux de fréquentation dû à la Covid. L'objectif principal est de faire revenir le public, en proposant un programme d'animations attractif, avec la tenue en début d'année prochaine du festival littéraire Mille fois le temps et du week-end des bibliothèques. Une brochure commune pour la BV et la BJ sera imprimée.

Le souhait de la cheffe de service est également de travailler un peu plus sur le concept de bibliothèque hors les murs. Le nouveau système informatique utilise le web et permet d'inscrire les lecteurs et de prêter des documents depuis n'importe quel lieu. Elle veut également réinstaurer une présence à la piscine des Mélèzes durant les vacances d'été. Ce dernier projet reçoit d'ailleurs l'appui de la société des amis de la BV.

502 / Bibliothèque des Jeunes (BJ)

Concernant le rapprochement BV et BJ, le projet se poursuit avec l'idée de mutualiser certaines prestations. Une banque de prêt unique, avec l'appoint de la RFID, permettra aux familles d'emprunter l'ensemble des documents en un seul point. On pourrait même imaginer des animations pour les enfants et pour les adultes au même endroit. Le bâtiment de la Ronde, bien qu'il ait été amélioré ces dernières années, serait abandonné au profit du Collège industriel, avec des locaux libérés dans celui-ci suite au départ des archives et du réaménagement des combles. Une réflexion est aussi en cours au sujet de la BJ à Président Wilson, qui est un bâtiment que la Ville loue. Il fait sens de conserver cette antenne à l'ouest, car il serait techniquement impossible

pour les petites classes de ce quartier de venir faire des visites jusqu'au Collège industriel.

Pour finir, la cheffe de service évoque un groupe de travail qui réfléchit plus spécifiquement aux usagers adolescents, pour lesquels il serait bon de trouver un espace dédié afin qu'ils ne délaissent pas la bibliothèque ne s'y sentant pas forcément les bienvenus en raison de leur comportement parfois un peu trop exubérant.

505 / Archives communales

Le projet du nouveau centre d'archives avance bien. Un concours d'architecte aura lieu dans le deuxième tiers de l'année 2022. Les discussions et la collaboration avec les Archives de l'État sont constructives. L'État met d'importants moyens à disposition pour le projet. L'accent est mis sur les projets de numérisation des documents uniques (unica), comme par exemple les délibérations du Conseil général et du Conseil communal, soit à l'interne, soit à l'externe pour les grandes séries, ce qui explique une ligne au budget pour la numérisation.

Une petite augmentation se voit également au niveau de l'entretien des objets du patrimoine, dû avant tout au futur déménagement et au niveau des frais de déplacement, liés aux locations de Mobility pour effectuer ce travail.

510 / Services généraux des musées (SGM)

Le directeur explique rapidement que les SGM s'occupent, depuis leur création en 2012, de la maintenance, du nettoyage et de la sûreté des musées et de leurs annexes (atelier, dépôts et bibliothèque des musées).

Au niveau du budget, il faut relever une dotation supplémentaire (80%) dès le mois de juin pour absorber le surplus de travail de nettoyage en lien avec l'ouverture de MUZOO (cafétéria, boutique...) en fonction du rapport qui avait été voté. Dans les biens, services et marchandises la seule augmentation, non récurrente, est le remplacement d'un poste à souder.

511 / MHNC

Le directeur enchaîne avec le Musée d'histoire naturelle qui est probablement, avec sa réouverture prochaine, le secteur comprenant le plus de variations au budget 2022. Le chantier de rénovation s'achèvera en décembre 2021 et sera suivi par le chantier scénographique pour une réouverture du Musée prévue à l'été.

Une des grandes variations se trouve naturellement au niveau des ressources humaines. L'ouverture au public implique l'engagement du personnel de surveillance et d'accueil. Ce dernier assumant les tâches d'accueil, de billetterie, de boutique et de cafétéria. Sa présence sera doublée durant les pauses de midi et les périodes de grande fréquentation. De la même manière, la surveillance sera active en période haute et remplacée par de la vidéosurveillance lors des périodes creuses.

En terme de fonctionnement, le loyer de La Poste (d'un montant mensuel de CHF 17'630.70 charges comprises) sera versé jusqu'en juillet, des frais ponctuels, en lien avec l'ouverture, sont prévus et les recettes sont calculées sur les sept mois d'ouverture. Il faut malheureusement prendre note du retrait du soutien du Parc naturel du Doubs pour le poste de médiateur.

512 / Musée d'histoire (MH)

Au niveau du budget, comme pour les autres, le conservateur fait part de l'augmentation due à l'apparition des prestations informatiques, qui n'étaient pas imputées au MH auparavant, assez importante pour ce musée qui s'appuie beaucoup sur les dispositifs informatiques comme canaux de diffusion. Petite augmentation également au niveau des biens et services en raison de l'achat d'une machine autolaveuse et dans l'entretien du bâtiment. Les derniers travaux de réfection commencent à dater depuis la fin de la rénovation en 2014. L'année de pandémie écoulée a par ailleurs vu ses dépenses diminuer.

L'objectif du musée est de continuer à s'affirmer comme un lieu de rencontre et d'échange, ouvert à toutes et tous, ce que démontre le label "culture inclusive" qui lui a été attribué en septembre par Pro Infirmis. Le MH devient ainsi le deuxième musée neuchâtelois certifié, après le Laténium. Les activités ludiques sont également favorisées avec par exemple la création d'une nouvelle escape room. On insiste également sur les collaborations avec les universités, le Conseil international des musées (ICOM) et d'autres acteurs institutionnels locaux, notamment représentatifs des communautés constitutives de notre ville. Ainsi, une conférence a été organisée dans le cadre du printemps culturel avec la communauté africaine et une exposition sur la communauté italienne, dans le cadre de Neuchâtoï, démarre ces prochains jours. La prochaine exposition temporaire portera sur "Les enfants du placard". Le MH devient par conséquent un lieu où se crée du lien social, tout en servant d'élément de cohésion avec les autres musées, pour lesquels il constitue une porte d'entrée en développant un cadre historique commun.

Rien de particulier à signaler cette année au niveau des investissements, ils viendront en 2023-2024 pour le développement du parc et d'un café des musées.

Un des commissaires demande s'il ne serait pas judicieux dans le cadre du réaménagement du parc des musées, de réfléchir à une entrée et à une administration commune.

513 / Musée international d'horlogerie (MIH)

Le conservateur est évidemment content d'avoir pu rouvrir et reprogrammer bon nombre d'activités. Si le MIH n'a pas encore retrouvé sa vitesse de croisière, le manque de visiteurs étrangers est en partie compensé par l'augmentation de visiteurs suisses. Au niveau des expositions temporaires, organisée dans le cadre de l'inscription au patrimoine immatériel de l'UNESCO, "Transmissions" est sur le point de s'achever. Réalisée également dans le cadre des 10 ans de la Nuit de la Photo, elle aura permis une belle diversification du public.

À noter également que le bâtiment a été classé par l'État, ce qui permettra l'obtention de subventions pour son entretien. Un rapport au Conseil général est en cours préparation en vue des investissements importants en 2023. Il portera notamment sur l'étanchéité, la climatisation, le chauffage et l'éclairage. Il sera également en lien avec le projet global du Parc et café des musées.

L'exposition principale de 2022 fera honneur aux 150 ans de l'École d'arts appliqués (EAA) et portera sur le savoir-faire de l'émail appliqué à la décoration horlogère.

514 / Musée des beaux-arts (MBA)

Le conservateur fait le même constat au niveau du budget du MBA par rapport à l'apparition des frais informatiques, il évoque également le poste de Web community manager qui est un vrai besoin et devrait être dédié à la communication digitale pour l'ensemble des musées. Il fait également remarquer un regroupement des lignes concernant les frais d'impressions, le matériel d'objets imprimés, promotionnel et de publications.

Une augmentation se situe au niveau des biens, services et marchandises due à la mise en place de résidence d'artistes. Ce projet a démarré l'année passée pendant la crise de la covid-19 et se poursuit en offrant l'opportunité à des artistes de l'extérieur de venir séjourner à La Chaux-de-Fonds pendant

quelques semaines. Pour les loger, des appartements dont la location apparaît plus difficiles sont loués contre défraiement auprès de la Gérance communale. En particulier, le conservateur évoque deux appartements sis à Numa-Droz 175 occupés par des artistes, mais aussi le CCHAAR et autres associations. Il s'agit d'un projet avec un enjeu important pour le MBA et déployé avec l'appui du Conseil communal.

Un autre projet futur, d'ambition patrimoniale, concerne la réédition en 2022 du livre sur le style sapin qui est très attendu et sortira également dans le cadre du 150e anniversaire de l'EAA, en partenariat avec celle-ci.

Pour finir et pour répondre à un-e commissaire au sujet de l'augmentation conjointe des dépenses et des mécénats ou sponsorings, le conservateur explique que cela est simplement dû à un changement comptable. Avant son arrivée, certains soutiens étaient obtenus "en nature", par la gratuité de certaines prestations. Le conservateur a jugé préférable que tout soit transparent et apparaisse dans les lignes budgétaires.

515 / Zoo du Bois du Petit-Château (BPC)

Le budget de ce secteur est stable comme l'indique le directeur, pas de modifications en terme ressources humaines, une légère augmentation est à noter dans les biens, services et marchandises, en raison du remplacement d'un Kärcher et des habits de travail. Le directeur est heureux de la belle reconnaissance du public, par exemple lors de la récente cérémonie pour le 130^e anniversaire du Zoo et l'inauguration de la nouvelle entrée. Il rappelle également que des défis importants seront à relever en 2022, notamment avec la requalification de la fontaine ludique et la reprise de l'enveloppe du vivarium.

Le chef du dicastère est également heureux de tout le travail qui a déjà été réalisé afin que le parc du Bois du Petit-Château devienne plus accueillant. Un-e commissaire salue également l'effort qui a été mis sur l'accueil des classes.

560 / Cultes

Le chef de service rappelle la séparation de l'État et des églises dans les années 40 et la signature d'un concordat obligeant la Ville à continuer de fournir certaines prestations. Au départ, les Protestants étaient plus nombreux que les Catholiques, mais cela s'est dorénavant inversé et les paroisses catholiques nous demande plus d'aide, qui ont pu leur être allouées lors de la désacralisation du Temple Allemand.

Pas d'augmentation au niveau du budget, le Grand Temple est utilisé de manière sporadique, ce qui permet des économies sur les coûts de conciergerie.

Le chef du dicastère ajoute que des discussions sont en cours concernant la reprise du Grand Temple par la Ville, qui pourrait alors le mettre à disposition d'institutions culturelles ou autres.

Un commissaire fait remarquer que la mise à disposition du Grand Temple à des associations pourrait permettre de convertir certaines subventions de cash en nature.

Le rapporteur de la sous-commission

Maël Iseli